

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DFFI	Date	26 juin 2026
Numéro	26.378	Heure	8h42

Auteur-e(-s) : Groupe socialiste	Lié à (facultatif) : ad
Titre : Canicule : pourquoi des mesures moins protectrices qu'ailleurs ?	
Contenu : Lors du récent épisode de canicule, le canton de Genève a notamment levé l'obligation scolaire pour certains élèves et suspendu les travaux extérieurs exposés au soleil dès 13h. Pour quelles raisons le Conseil d'État n'a-t-il pas retenu des mesures comparables à Neuchâtel ? Sur quels critères sanitaires, climatiques ou organisationnels s'est-il fondé ?	
Souhait d'une réponse écrite : NON	

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Yasmina Produit		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :